



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lignes

Question écrite n° 32160

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la nécessité d'ouverture d'une ligne aérienne directe entre Paris et Jakarta. En effet, l'Indonésie est un pays en plein essor, de plus en plus attractif, notamment pour les Français. En l'espace de 12 ans (2000-2012), le commerce total franco-indonésien a presque doublé, passant de 1,7 milliard d'euros en 2000 à 3,1 milliards d'euros en 2012 (source : douanes françaises). Aussi, il semble regrettable, tant pour le développement des relations commerciales que culturelles, qu'une escale soit obligatoire pour se rendre en Indonésie depuis la France. Il souhaite donc savoir si un projet d'ouverture d'une ligne aérienne Paris-Jakarta est en cours et demande la position du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Après une forte croissance entre 2007 et 2009, le trafic aérien entre la France et l'Indonésie s'est stabilisé pour s'établir en 2011 à un peu moins de 230 000 passagers. Une liaison directe entre Paris et Jakarta, comportant toutefois une escale à Singapour, a été exploitée par Air France jusqu'en 2004, année où, constatant une forte baisse de la fréquentation (- 16 % après - 14 % en 2003), la compagnie a cessé son exploitation. La concurrence est en effet particulièrement forte sur cet axe : à titre d'exemple, la part de marché des compagnies aériennes des pays du Golfe a plus que doublé dans les dernières années. Aujourd'hui, une desserte quotidienne de Jakarta depuis Paris est proposée par Air France, avec une escale à Kuala Lumpur suivie d'un vol Kuala Lumpur - Jakarta effectué en partage de codes sur un appareil de KLM. Cette desserte permet à Air France d'offrir un trajet d'une durée de 16 h30 environ, soit seulement 30 à 60 minutes de plus que la desserte de KLM au départ d'Amsterdam, qui est la seule desserte sans changement d'appareil proposée entre l'Europe et l'Indonésie. Cette desserte a une durée comprise entre 15 h30 et 16 h00, escale à Kuala Lumpur comprise. Le Groupe Air France-KLM a donc organisé une double desserte coordonnée de l'Indonésie, au départ de ses deux aéroports principaux, permettant d'offrir à l'ensemble de ses passagers une liaison de qualité en mettant en commun les réseaux des deux compagnies. Toutefois, pleinement conscient de l'intérêt à la fois économique et culturel que représente l'Indonésie aujourd'hui et pour les années à venir, le ministre délégué, chargé des transports, de la mer et de la pêche a obtenu d'Air France la confirmation qu'un projet de desserte entre Paris et Jakarta, avec escale mais sans changement d'appareil, est à l'étude. La décision d'ouvrir cette ligne appartient à Air France.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Français établis hors de France (11^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32160

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7141

Réponse publiée au JO le : [3 septembre 2013](#), page 9324